



Déjections canines en copropriété

Par christphemonteil

Bonjour,
Étant en copropriété et propriétaire de chien, je ramasse ses déjections, je fais très attention à ça , mais tout le monde n'en fait pas autant et apparemment on ne peut rien contre eux, à part les prendre sur le fait et se disputer. N'y a t il vraiment rien à faire ? On ne peut pas leur faire payer plus de charges ? Une amende?

Merci à vous

Par yapasdequoi

Bonjour,
Les incivilités en copropriété ne peuvent pas donner lieu à des sanctions, ni à des amendes, sauf à embaucher un gardien assermenté et habilité à cet effet.
Le syndic peut faire un courrier de rappel à tous (il ne peut pas sans preuve adresser des reproches à l'un ou à l'autre)

Par christphemonteil

En fait faut se faire à l'idée de vivre dans une porcherie, à cause de l'incivilité de certains. Super...
Merci pour votre réponse.

Par yapasdequoi

Ou augmenter les charges en payant plus pour le nettoyage des parties communes.

Par christphemonteil

Et puis on pénalise tout le monde pour quelques gros cochons ?
Non merci, je paye déjà assez de charges alors que je respecte ma copro.

Par yapasdequoi

C'est l'AG de copropriété qui peut prendre une telle décision.
Quand c'est propre, les "goujats" ont plus tendance à respecter. Si c'est déjà sale, c'est plié.

En fait, le syndic a finalement assez peu de moyens d'action contre les incivilités de toute sorte. Surtout si les auteurs ne sont pas identifiés.
Les municipalités ont aussi beaucoup de mal à faire respecter la propreté des trottoirs.

Par DIU1973

Bonjour!
Tout à fait, comme l'AG peut prendre des mesures pour un rappel par panneau ou l'installation de réservoir à sacs + poubelle spécifique.

Par christphemonteil

Merci pour vos réponses, par contre le réservoir à sacs j'ai toujours été contre, pourquoi ce serait aux autres de la es

payer ? Quand on a un chien on assume jusqu'au bout. J'achète mes sacs à déjections canines. Personne ne vous fournit les couches de votre enfant, la litière de votre chat, le pq...